

# Établissement placé sous vidéoprotection



Pour tout renseignement concernant le système de vidéoprotection, veuillez vous adresser à :

.....



.....

*En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur  
(articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, R.251-7 à R.253-4)  
du Code de la Sécurité Intérieure*